



**CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE
DES CLERCS ET EMPLOYES DES HUISSIERS DE JUSTICE**
(Arrêté du 19 Mai 1961)

IMPORTANT

CHANGEMENT DES TAUX DE COTISATIONS AU 1^{ER} JUILLET 2018

DSN ET NOUVELLE ADRESSE ADMINISTRATIVE

CONTRIBUTION ADDITIONNELLE

Le taux de cotisation de la Contribution Additionnelle, à appliquer sur les salaires versés, change à compter du 1^{er} juillet 2018 :

Taux applicable jusqu'au 30 juin 2018: 3.90%

- Employeur : 1.80%
- Salarié : 2.10%

Taux applicable à compter du 1^{er} juillet 2018 : 2.10%

- **Employeur : 0.00%**
- **Salarié : 2.10%**

Les taux des autres garanties restent ceux applicables depuis le 1^{er} janvier 2018.

Une nouvelle fiche de paramétrage DSN sera disponible dans les semaines à venir sur le site de NET ENTREPRISE, pour prendre en compte ces changements de taux applicables aux salaires à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 31 décembre 2018. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site de NET ENTREPRISE afin d'en prendre connaissance et de pouvoir l'exploiter.

Veuillez noter notre nouvelle adresse administrative à laquelle nous vous remercions de bien vouloir adresser dorénavant tous règlements et correspondances :

Caisse de Retraite Complémentaire des Clercs et Employés des Huissiers de Justice
80 rue Saint-Lazare
75009 PARIS

Si la gestion de vos paies et charges sociales est sous-traitée, merci de bien vouloir transmettre ces informations à votre prestataire.

Directeur général
Monsieur BRULE

Siège social : 15, avenue de l'Opéra 75001 Paris

Tél : 01.40.39.92.84 Fax : 01.42.21.44.13

SIREN : 784 394 777 – Code NAF : 8430B – N° de TVA Intercommunautaire : FR39 784 394 777